

APPARTEMENT 3 PIECES
1ER ETAGE
Appartement N° A15

SURFACES HABITABLES (m²)

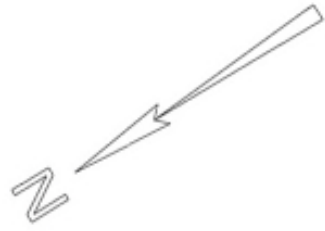
Entrée	7.29
Séjour + Cuisine	30.83
Dégagement	2.18
Chambre 1	11.45
Chambre 2	10.15
Bureau	7.06
Salle de bain	6.27
WC	1.37

SURFACE TCTALE	76.60
Terrasse	3.85

NOTA:
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Les emplacements des radiateurs et des convecteurs ne sont pas indiqués. Des modifications peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réalisation et/ou des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions que les éléments d'équipements. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Levier indique la position des arrières d'eau mais n'est pas fourni.
Les trappes ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées. Les retombées, les soffites et les faux-plafonds ne sont pas mentionnés sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. Attention, ce document est un plan de vente, il devra être substitué par un plan notaire lors de la signature du bien.

SOFFITE - FAUX-PLAFOND





APPARTEMENT 3 PIECES
1ER ETAGE
Appartement N° A15

NOTA :
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Les emplacements des radiateurs et des convecteurs ne sont pas indiqués. Des modifications peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réalisation et/ou des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions que les éléments d'équipements. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. L'évier indique la position des arrivées d'eau mais n'est pas fourni.
Les trappes ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées. Les rebambées, les soffites et les faux-plafonds ne sont pas mentionnés sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan.
Attention, ce document est un plan de vente, il devra être substitué par un plan notaire lors de la signature du bien.